

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 novembre 2013

CONSOMMATION - (N° 1357)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CE107

présenté par
M. Tardy

ARTICLE 4

A l'alinéa 34, substituer à la date :

« 2016 »,

La date :

« 2015 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La mise en place d'une tarification à la minute dans les parkings demandera du temps, mais la date du 1^{er} janvier 2015 apparaît suffisamment éloignée pour permettre ce délai.

De plus, sa mise en œuvre dès 2015 constitue une mesure bénéfique pour le pouvoir d'achat des ménages usagers des parkings.